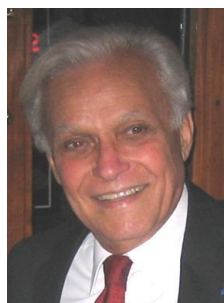


Un nouveau chantier est devant nous

Marcel Caballero

Vice-président du CIRIEC-France



Le CIRIEC se caractérise par une triple spécificité :

- Il est le seul organisme de recherche à s'intéresser aux deux formes d'économie qui agissent au service de l'intérêt collectif : l'économie publique (incluant les services publics) et l'économie sociale et solidaire.
- C'est un lieu de rencontre entre chercheurs et praticiens (responsables d'organisations et d'entreprises, mais aussi syndicalistes).
- Son approche se situe à l'échelle des problèmes d'aujourd'hui : elle est internationale.

C'est donc tout naturellement qu'au delà de sa vocation première de recherche et d'information sur l'économie publique, d'une part, et sur l'économie sociale et solidaire, d'autre part, il accorde une attention particulière aux coopérations que réalisent entre elles ces deux formes d'économie, c'est à dire aux partenariats publics-privés non lucratifs, en s'efforçant de les identifier, de les décrire, d'en relever les aspects positifs, mais aussi les insuffisances, voire les travers.

Ces partenariats sont nombreux. Aucun recensement n'en a été dressé. Ils prennent de multiples formes, qui évoluent dans le temps. Des tensions s'y manifestent. Des conflits d'intérêt y sont présents. Des liens de dépendance se créent. La concurrence, inévitable et sans doute nécessaire, n'y est pas toujours loyale, quand elle ne nuit pas à la qualité du service rendu, donc aux bénéficiaires. Le risque de dumping social est réel, que dénoncent, souvent à juste titre, les syndicats...

Les études qui s'efforcent de rendre compte de cette situation sont parcellaires. Elles sont réalisées de manière ponctuelle, et ne rendent pas compte des évolutions en cours qui s'accroissent, en particulier au niveau local où ces partenariats sont les plus nombreux : diminution des ressources des collectivités territoriales, donc des aides publiques, raréfaction des services publics en milieu rural, émergence de nouvelles formes d'entreprises qui se veulent tout à la fois sociales et lucratives...

Le débat qui accompagne cette évolution gagnerait en clarté s'il reposait sur des données objectives et sans cesse actualisées. Ce devrait être le rôle d'un Observatoire permanent des partenariats entre l'économie publique et l'économie sociale et solidaire.

C'est le nouveau chantier dans lequel le CIRIEC invite ses partenaires à s'engager à ses côtés.

31^{ème} Congrès international

(Nous poursuivons la publication de résumés d'interventions au Congrès international du CIRIEC qui s'est tenu à Reims en septembre dernier)

La fascination des coopératives

Allocution de Monique F. Leroux
Présidente de l'Alliance Coopérative Internationale

Bientôt le 3^e Sommet des coopératives

Comme vous le savez, nous sommes dans le sprint final de l'organisation du 3^e Sommet international des coopératives qui se tiendra du 11 au 13 octobre prochain.

Ce sera un rendez-vous extraordinaire. Nous annoncerons au cours de ce sommet une mobilisation sans précédent d'une des plus grandes forces de l'économie mondiale, c'est-à-dire le mouvement coopératif, en faveur de l'atteinte des objectifs de développement durable de l'ONU.

Alors, lorsqu'on demande : quels projets pour l'économie sociale et coopérative? Je réponds d'emblée : un monde meilleur, voilà le projet.

La fascination des coopératives

Depuis la crise de 2008-2009, le monde a réalisé avec étonnement et même fascination la grande force des coopératives qui ont traversé la tempête. L'année internationale des coopératives en 2012 et les deux sommets que nous avons tenus, en 2012 et en 2014, ont eu un effet mobilisateur et promotionnel extraordinaire dans le monde de la coopération.

La coopération est aujourd'hui vue comme ce qu'elle est : un pilier économique incontournable et un promoteur de progrès humain.

Une incroyable force

Les coopératives dans le monde :

- C'est 2,6 millions d'entreprises;
- C'est plus 1 milliard de membres;
- 250 millions d'emplois;
- Près de 3 billions de \$ américains de chiffre d'affaires uniquement pour les 300 plus grandes coopératives du monde.

Si les coopératives formaient un pays, le PIB de ce pays en ferait une des dix puissances économiques mondiales.

Voilà l'importance de la coopération... et c'est le modèle d'affaires qui connaîtra la plus forte croissance d'ici 2020.



Un monde en changement

Le monde se redessine sous nos yeux. Il y a un essoufflement de la mondialisation et une montée du protectionnisme.

- L'économie mondiale est dans une léthargie qui s'étire.
- Plusieurs États ont des finances exsangues et imposent des mesures d'austérité qui prouvent les populations.
- Il y a des tensions politiques et sociales qui sont alimentées par les inégalités économiques croissantes.

▪ Les délocalisations, la hausse du chômage, l'éloignement des centres de décision génèrent de l'exclusion qui est le terreau fertile à tous les extrémismes.

▪ Il faut repenser la mondialisation, redéfinir les termes de l'ouverture sur le monde pour avancer vers une prospérité inclusive qui prend d'abord en compte l'intérêt des personnes et des communautés.

Le monde se mobilise autour de la lutte contre les changements climatiques.

▪ L'Accord de Paris sur le climat a récemment été ratifié par les deux plus gros pollueurs de la planète, les États-Unis et la Chine. Nous entrons officiellement dans l'ère de la décarbonisation de l'économie qui s'échelonne sur plusieurs décennies.

▪ Il y a là un énorme défi économique, politique, social et un énorme potentiel de développement, d'innovation.

▪ C'est un enjeu qui fera appel à l'ingéniosité et à la solidarité humaine.

Une incroyable accélération de l'innovation technologique.

▪ Les relations entre les personnes, la façon d'acheter, de voyager, de travailler, de se divertir. Tout notre quotidien se transforme.

▪ L'intelligence artificielle s'amène à grands pas.

▪ Nous voyons de nouveaux modèles d'affaires : l'économie collaborative, le socio financement.

- Les conceptions économiques les plus enracinées sont ébranlées : le plus gros réseau hôtelier du monde n'a que 8 ans, il ne possède aucun hôtel, mais vaut quand même 25 milliards \$. C'est le phénomène Airbnb.
- Tant d'innovations à un rythme fou, tant de potentiel, mais avec quel impact social.

L'importance de la recherche

- Mesdames, messieurs, les chercheurs... éclairez-nous!
- Rarement nous aurons vu dans l'histoire un tel rythme et une telle superposition de changements.
- La recherche économique et sociale revêt aujourd'hui une importance extraordinaire pour éclairer nos décisions et pour orienter nos choix.

La possibilité de faire mieux

Nous sommes à un moment charnière de l'histoire. Nous sommes en transition vers un nouveau modèle de fonctionnement.

C'est à la fois insécurisant et formidablement stimulant.

Nous avons l'occasion de faire mieux.

- Il n'y aura pas de relance économique si les entreprises et les investisseurs ne sont pas davantage conscients de leur responsabilité sociale.
- On ne pourra pas lutter contre les changements climatiques si nous ne sommes pas davantage préoccupés du sort de nos voisins.
- Et la révolution technologique tournera à vide si elle ne sert pas à améliorer la vie des populations.

Ce sont des prises de conscience qui sont en train de se faire.

On ne peut plus concevoir l'économie selon une approche qui a plus en commun avec la prédation qu'avec l'entraide.

Les chefs d'entreprises doivent se voir d'abord comme des bâtisseurs de confiance. Et le mouvement coopératif est par essence porteur de confiance.

Nous sommes engagés vers un mouvement de progrès.

Nous devons créer de nouveaux partenariats entre nous. Nous devons briser des murs idéologiques ou corporatistes pour mieux soulager la détresse, mieux prospérer, mieux relever nos défis.

Nous devons marcher ensemble vers une économie plurielle.

- Cette économie plurielle, repose sur des entreprises, fortes, dynamiques, et des entrepreneurs audacieux, imaginatifs, qui vont incarner notre succès.

- Cette économie plurielle, c'est aussi des coopératives nombreuses, qui répondent aux besoins des citoyens et qui ont un effet stabilisateur sur l'économie.

- Et dans cette économie plurielle, parce que les entreprises traditionnelles et les coopératives créent un environnement économique dynamique, les organisations et entreprises d'État peuvent offrir des services publics de qualité.

Et pour que cette économie plurielle puisse vraiment voir le jour, il faut établir de nouvelles collaborations entre les secteurs privé, public, coopératif, communautaire... Il faut s'attacher un peu moins au statut ou à l'étiquette et un peu plus au bénéfice des citoyens.

Il est temps de refonder des solidarités.

L'Afrique, le continent de l'avenir : une économie en devenir

Pr Abdou Salam FALL

Directeur de recherche des universités en sociologie
représenté par Madame **Fatou SARR**

Durant ces quinze dernières années, l'Afrique Subsaharienne a connu une croissance économique relativement rapide avec une moyenne estimée à près de 5% par an. Cette performance économique constitue l'une des plus importantes du monde.

En comparaison avec celle des autres grandes régions, la croissance économique de l'Afrique Subsaharienne représente trois fois celle des pays membres de l'OCDE durant cette même période.

De plus, le PIB par tête a été multiplié par 3,2 en Afrique Subsaharienne, entre 2000 et 2014 : celui-ci est passé de 541,5 \$ US à 1776, 46 \$ US entre les deux années. La croissance de l'Afrique de l'Ouest a tourné autour de 6% en 2014 et sera maintenue jusqu'en 2016 d'après les projections de la Banque Afri-



caine de Développement...

Concernant les entrées nettes des investissements directs étrangers (IDE) en Afrique Subsaharienne, elles ont été multipliées par sept entre 2000 et 2014 en passant de 6,55 milliards \$ US à 44,03 milliards \$ US entre les deux années.

L'Afrique occupe une position privilégiée en termes de perspectives agricoles. Tout d'abord, 60% des terres arables disponibles dans le monde et inexploitées se trouvent en Afrique Subsaharienne. Ensuite, les perspectives d'accroissement des rendements sur les terres déjà cultivées sont importantes dans cette région. Enfin, l'énorme potentiel d'irrigation de l'Afrique lui confère une position stratégique en termes de durabilité de la production agricole. Le bassin du fleuve Congo détient 23% du potentiel d'irrigation d'Afrique,

le Nil en englobe 19% et la côte ouest 15% avec respectivement 9 800 000 ha, 8 000 000 ha et 6 268 650 ha de réserves d'irrigation.

Au total, près de 60% des ressources d'irrigation se concentre seulement dans trois sites.

La part de marché des coopératives dans les pays en développement reste importante.

En effet, les coopératives participent à hauteur de 76 % de la production de coton en Côte d'Ivoire, 80% de la commercialisation du coton au Bénin et 50% des logements sociaux au Sénégal. En Ethiopie, elles représentent 80% du capital de la Banque Coopérative par les coopératives de producteurs de Café.

Concernant l'énergie, la recherche de financements doit être orientée vers les énergies renouvelables : hydraulique, solaire, éolienne, géothermale. Selon la BAD (2015), la capacité de génération solaire en Afrique est estimée à 10 000 GW, celle de l'éolienne 109 GW, la capacité hydraulique, 350 GW et la capacité géothermale, 15 GW.

A l'heure actuelle, l'Afrique est en face de l'opportunité de se positionner comme **région phare pourvue de marquer une identité unitaire par l'intégration économique et politique de tout le continent.** Son marché particulièrement attrayant ne sera profitable qu'à condition d'exercer un lead et un modèle de régulation économique favorisant un patriotisme économique.

En effet, l'Afrique subsaharienne conserve **un énorme potentiel de développement économique au moment où le dividende démographique la positionne comme continent de l'avenir.**

Pour transformer ce bonus démographique en opportunité de décollage économique, il est essentiel

d'investir fortement sur la qualité du capital humain (éducation, santé, protection sociale, migration) et sur la création de bassins massifs d'emplois de qualité : emplois dans la chaîne de valeurs agricole, l'économie verte, les services dont le numérique et l'économie populaire, l'industrie, etc.

Une rupture épistémologique est nécessaire en se replaçant dans l'érudition produite par le continent et penser son développement par elle même tout en se battant sur la scène internationale pour ne pas subir en victime la régulation internationale.

L'équité doit être garantie par une économie publique qui investit de façon structurante tout en préservant la régulation des domaines de souveraineté qui favorisent un développement de l'intérieur du continent. L'économie privée est le gage de la liberté d'entreprendre. Elle doit être mise dans les conditions juridiques et institutionnelles qui en rendent possible l'expression forte. Au même titre, **l'économie sociale et solidaire mérite d'être reconnue** comme regroupant l'entreprise collective, l'entreprise sociale, l'entreprise collaborative ou partagée qui toutes démontrent que l'entrepreneuriat et l'innovation ne sont pas des domaines réservés à une élite mais que les peuples savent se mettre ensemble, entreprendre et créer des richesses redistributives.

Le pari de cette contribution réside dans la démonstration que l'économie participe du processus de démocratisation africaine qui est aussi dynamique et charriant des valeurs sociétales de progrès. Au demeurant, l'économie de l'Afrique Subsaharienne est encore dépendante alors que son potentiel est sans commune mesure avec celui des autres continents. Il reste alors à organiser le cadre institutionnel permettant de bâtir une identité d'affaires qui replace l'économie dans ses finalités sociétales.

Les apports économiques et sociaux de l'accès ouvert aux ressources numériques à partir de l'exemple du secteur santé

Etienne Caniard

Ancien président de la Mutualité Française

Plutôt que parler de transition numérique, je préfère pour ma part employer le terme de révolution numérique parce que nous sous estimons la profondeur des changements liés à cette innovation rupture la diffusion extrêmement rapide.

Je voudrais, dans un premier temps, revenir rapidement sur deux notions liées aux outils numériques; d'abord souligner l'extrême rapidité d'appropriation de ces outils par les utilisateurs; ensuite insister sur ce qu'il est convenu d'appeler la valeur d'usage, la "transformation" de l'outil par son utilisateur qui déplace le centre de gravité de l'outil vers l'usage et plus largement de l'institution vers la finalité avec de nouveaux lieux d'élaboration de réponses collectivement construites tels les living labs.

Dans un second temps il me semble important d'expliquer le changement que vont connaître tous les processus d'évaluation, qui vont de plus en plus se fonder sur des résultats sous le double effet du progrès notamment médical et de la possibilité de traitement de données toujours plus nombreuses et accessibles. Nous allons connaître une évolution très rapide,



passant de l'évaluation de process à l'évaluation de résultats ce qui va conduire la médecine à ne plus se satisfaire d'une obligation de moyens mais à migrer vers une logique de résultats.

Enfin, l'écart qui s'est creusé, en France du moins, je ne me permettrai pas de parler d'autres systèmes que je connais mal, entre un progrès scientifique et médical très présent et une inertie organisationnelle devrait se réduire

si l'on accepte l'augure que la révolution numérique va nous contraindre un bouleversement des organisations, une remise en cause des métiers, des acteurs.

La finalité avant les institutions, un mouvement vers l'utilisateur, vers le bénéficiaire du service

Tous les pays connaissent peu ou prou un mouvement de défiance vis-à-vis des institutions, qu'elles soient politiques ou économiques, l'économie sociale n'y échappant pas plus que d'autre malgré son mode de gouvernance.

La mutualité française d'interroge depuis plusieurs années sur les raisons du mouvement de suspicion qui se développe à son endroit, particulièrement perceptible dans les médias. La

mutualité, comme beaucoup d'autres institutions réputées solides, ne s'est pas suffisamment préoccupée des attentes de l'opinion publique qui ne se contente plus d'affirmations non démontrées pour légitimer la place et le rôle d'un acteur mais demande des faits, des preuves. Cette évolution de l'opinion peut être jugée de deux manières.

L'une, négative, consiste à souligner la versatilité des opinions, soumises à la dictature du court terme, influencées par des informations sorties de leur contexte, l'absence de démarche scientifique qui conduit à confondre les opinions et les faits, les opinions et la connaissance. C'est celle qui conduit à se désoler de la montée des populismes, trop souvent sans essayer d'en percevoir les raisons. L'une de celles-ci tient au fait que l'accès à l'information est pour l'instant encore peu hiérarchisé, faute de développement d'une démarche de lecture critique qui conduit à mettre toutes les informations sur le même plan, quelque soit la légitimité de sa source.

L'autre, plus constructive, conduit à la considérer comme une transition inévitable, liée à la nécessité pour une société d'apprendre à utiliser des données nombreuses, de nouvelles sources d'information qui deviennent un nouveau pouvoir à l'égard d'institutions dont on pense qu'elles se sont éloignées de leur finalité, faisant passer leur survie, leur perpétuation, avant leur raison d'être.

Cette seconde lecture, plus optimiste, est confortée par le développement de toutes les formes d'économie collaborative, par l'apparition de nouveaux acteurs, par la remise en cause des modèles auxquels nous sommes habitués, même si, dans un premier temps, nous en voyons surtout les effets négatifs, les effets destructeurs.

J'ai été frappé en 2005, alors que je participais à la mise en place d'une nouvelle institution de régulation de la santé, la Haute Autorité de Santé, dotée de missions très larges en matière d'évaluation, de recommandations, par la remarque d'un médecin, pionnier du numérique. Celui-ci me disait en substance: "la France met en place une institution extrêmement ambitieuse au moment où elle devient inutile". Cette remarque visait une des missions dont j'avais la charge, la certification des informations sur les sites internet dédiés à la santé. En effet le législateur n'avait pas compris que le modèle d'une information contrôlable, descendante avait disparu avec le net, il voulait appliquer des outils du passé à un monde nouveau, totalement différent dont la régulation naît des interactions entre acteurs plus que d'un contrôle externe.

Bien sûr cette vision d'un monde qui, en même temps qu'il crée de nouveaux lieux de pouvoir fait émerger des contre-pouvoirs efficaces est un peu naïve. Mais elle n'est pas totalement dénuée de fondement, de nombreux exemples nous le montrent, y compris dans l'apparition de formes de contestations nouvelles et efficaces vis à vis de pouvoirs totalitaires.

Cette mise en cause des pouvoirs, des institutions est à la fois une conséquence et un enjeu majeur de la révolution numérique.

Nous découvrons tous les jours de nouvelles applications, de nouvelles possibilités offertes par le développement du numérique.

Mais l'essentiel n'est pas dans la fascination devant ces nouveaux objets; il est dans l'étonnant pouvoir de transformation de nos organisations, dans les changements de paradigme qu'il provoque, je développerai ce point en fin de propos partir de l'organisation du système sanitaire français.

Mais il est, me semble-t-il, indéniable que nous assistons la naissance d'un nouveau modèle de gouvernance qui devra s'accompagner du développement du débat public... dont de nouvelles formes sont désormais envisageables... grâce au développement du numérique lui-même.

Derrière la révolution technologique, la face cachée de l'innovation se dissimule à nos regards : c'est l'appropriation et la transformation de l'outil par l'usage qui en est fait, usage souvent inattendu, qui modifient la place des acteurs, bouleversent les hiérarchies, dessinent une nouvelle organisation.

Il n'est bien sûr pas possible de dessiner ni même d'esquisser à grands traits ce que sera le monde de demain, mais il est essentiel de comprendre ce qu'il faut faire, et peut être plus encore ce qu'il ne faut pas faire pour ne pas entraver progrès et innovation.

Le mouvement vers un retour aux finalités sera-t-il un long fleuve tranquille, probablement non. Mais c'est incontestablement une opportunité, une réponse aux doutes croissants des populations envers leurs institutions. Cela nécessite un autre rôle pour l'Etat, moins acteur, plus régulateur, plus garant, plus protecteur.

Une évaluation qui s'appuie sur des résultats

La France se fait souvent remarquer par son attachement à l'égalité de droit autant que par son désintérêt à l'égard des inégalités de fait.

Cette situation ne pourra perdurer dès lors que la réalité s'imposera devant les données disponibles. On peut ignorer une situation tant qu'une insuffisante connaissance de la réalité le permet, c'est beaucoup plus difficile devant les faits.

Thierry Zylberberg, le directeur d'Orange Healthcare, récemment disparu, parlait de "croissance exponentielle organique" et estimait que les données de santé seront 50 fois plus nombreuses en 2050 qu'aujourd'hui. Pour le dire autrement, nous ne disposons aujourd'hui que de 2% de ce dont nous disposerons en 2050! Bien sûr toutes ces données auront pas la même valeur, la même utilité, mais les possibilités accrues de mesure des résultats, et donc d'une meilleure évaluation des politiques publiques vont accélérer le passage de l'égalité de droit à une égalité réelle, une égalité de fait. Les plus optimistes soulignent qu'aujourd'hui ce sont les entreprises du numérique elles-mêmes qui s'engagent pour contribuer à l'émergence d'institutions mieux adaptées à l'économie numériques... même si les plus importantes d'entre elles s'adaptent très bien aux règles actuelles, notamment fiscales!

Comment penser que l'on s'accommodera encore longtemps d'un discours schizophrène qui nous amène, de colloque en colloque, à nous interroger sur les nouveaux besoins à satisfaire, les nouveaux droits à créer, alors que nous nous désintéressons d'un phénomène en extension partout, le non-recours aux droits existants!

En France, les droits non exercés, souvent pour des raisons de trop grande complexité, sont estimés à 10 milliards d'euros dans les hypothèses les plus basses. Ce sujet n'est que trop rarement pour ne pas dire jamais abordé dans les médias, alors que par exemple la fraude aux indemnités journalières fait fréquemment l'objet d'articles à sensation. Les données officielles nous apprennent pourtant que ce type de fraude ne représente "que" 20 millions d'euros, c'est dire 2% du non-recours aux droits, invisible parce que ne faisant aujourd'hui encore l'objet d'aucun chiffrage systématique.

Les inégalités qui nous gênent, celles que nous préférons ne pas voir font rarement l'objet de l'effort nécessaire pour recueillir ou rassembler des données éparpillées de la part des institutions. Désormais l'accès plus facile à de nombreuses données permettra aux associations, aux ONG qui luttent contre l'exclusion, d'étayer leur discours, rendant ainsi leur parole plus présente dans le débat public. C'est un des enjeux principaux de l'accès aux données. Bien sûr les risques liés à l'insuffisante protection des données personnelles existent et ils doivent être pris au sérieux. Mais l'autre risque, moins souvent souligné est le trop grand contrôle des données, leur confiscation par les institutions.

Au-delà de la mise en évidence de réalités que nous préférons ignorer, l'accès aux données, les potentialités du numérique modifient également notre approche de l'évaluation dans de nombreux domaines. Prenons l'exemple du médicament.

Aujourd'hui l'évaluation repose essentiellement sur des études réalisées avant la commercialisation, dans des conditions qui ne correspondent pas à la vie réelle, pas de défaut observance, pas de poly pathologies, pas d'interactions médicamenteuses. L'affaire du Médiateur nous a montré qu'il aurait été possible de réagir plus tôt avec une meilleure exploitation des données disponibles mais surtout qu'un déplacement de l'éva-

luation pré commercialisation vers une évaluation après la mise sur le marché était indispensable.

Les avancées dans le traitement des données, le "deep learning" en est un exemple, offrent l'opportunité de mettre en place des dispositifs de pharmacovigilance beaucoup plus réactifs et performants. Ce déplacement du centre de gravité de l'évaluation vers l'aval permettrait de mettre plus rapidement à la disposition des patients des traitements innovants en renforçant la vigilance et la surveillance. Cela suppose par contre un renforcement du rôle des autorités, du rôle de l'Etat qui, au lieu de multiplier les dispositifs complexes et inutiles parce qu'immédiatement contournés pour tenter de réguler le marché ou le prix des médicaments, doit reprendre la main sur les processus d'évaluation aujourd'hui financés et donc en grande partie contrôlés par les industriels et se doter des pouvoirs et de l'autorité nécessaires pour retirer rapidement du marché un produit si des signaux d'alerte se manifestent.

Ce sujet est très technique mais c'est un exemple de changement profond dans la philosophie même des dispositifs d'évaluation et dans le rôle de l'Etat. De tels exemples sont nombreux dans le domaine sanitaire.

Des conséquences importantes sur l'organisation et le rôle des acteurs

Les acteurs du système sanitaire et social, producteurs de soins, financeurs, industriels vont voir leurs rôles profondément modifiés.

Il ne s'agit pas seulement de l'irruption de nouveaux acteurs ou de l'affaiblissement d'autres c'est une mutation beaucoup plus profonde laquelle nous allons assister.

Le métier assureur d'abord va beaucoup évoluer. Il est habituel d'entendre que sous le double effet du développement de la médecine prédictive, développement qui est la conséquence du décryptage du génome lui-même rendu possible par l'augmentation considérable des possibilités de calculs, et d'une connaissance plus fine du risque par l'exploitation de données toujours plus abondantes, l'aléa va se réduire à un point tel que l'activité assurance perdra son sens. Il est clair que le mouvement d'ores et déjà entamé de segmentation des populations, et donc d'une moindre mutualisation va s'accroître. Pour autant cette segmentation va rendre possible la diffusion de nouveaux services spécifiques à telle pathologie ou telle population. La migration vers davantage de service est une réalité. À cause du développement des outils numériques et des possibilités nouvelles de la santé digitale mais aussi parce qu'une grande partie de la médecine va devenir une médecine palliative au sens premier du terme; en effet l'enjeu s'est peu à peu déplacé de la guérison, qui était objectif principal à un moment où l'espérance de vie dé-

passait à peine 60 ans, vers un accompagnement dans les meilleures conditions possibles de personne fragilisées.

Nous sommes insensiblement passé d'une médecine dans laquelle l'absence de guérison était un échec à une médecine "palliative", rançon de ses succès puisque beaucoup d'entre nous vivons avec des pathologies chroniques ou des handicaps dont on mourrait auparavant. C'est une médecine d'accompagnement qui devient aujourd'hui nécessaire côté d'une médecine de plus en plus spécialisée. Les industriels du médicament ne s'y trompent d'ailleurs pas, ils développent de nombreux services au delà de la vente de leurs produits, autour de l'observance, de l'éducation thérapeutique. Personne ne peut dire aujourd'hui qui sera l'acteur de référence pour diffuser ce type de services. L'assurance maladie obligatoire comme elle l'expérimente autour du diabète avec le programme Sophia, les assureurs complémentaires à travers une solidarité choisie, gage de confiance, les laboratoires pharmaceutiques, les établissements de santé, d'autres encore? Il est par exemple habituel d'entendre dire que les GAFAs vont devenir assureurs, banquiers que sais je encore. Le risque n'est pas à mes yeux qu'ils s'emparent des métiers existants mais qu'ils deviennent incontournables sur les segments créateurs de valeurs, les moyens de paiement plus que l'octroi de crédits dans la banque, les systèmes d'information dans le monde sanitaire.

Je n'ai pas le temps de développer les bouleversements dans les métiers soignants. Mais qui peut encore penser que la médecine libérale à la française, encore trop souvent synonyme d'exercice solitaire, d'installation anarchique sans lien avec les besoins de la population représente un modèle pour l'avenir? Qui peut encore prétendre que l'omni valence du diplôme médical est encore pertinente au moment où la spécialisation est plus que jamais indispensable. Qui peut encore penser qu'une convention médicale nationale, faisant fi des différences d'exercice, des disparités territoriales peut la fois garantir un juste revenu aux professionnels et un accès aux soins pour tous?

Je suis pour ma part persuadé que la révolution numérique est le déclencheur dont nous avons besoin pour transformer notre système. Qu'il s'agisse du contour des métiers et des coopérations professionnelles qui se heurtaient jusqu'à maintenant à la rigidité des décrets de compétence, qu'il s'agisse du cloisonnement entre médecine ambulatoire et médecine hospitalière bousculé par la télémédecine, de la conception même de la formation, elle aussi réinterrogée par la télémédecine, qu'il s'agisse des modes d'allocation de ressources, tous les blocages que nous ne savons surmonter vont disparaître devant de nouvelles pratiques collaboratives, devant des patients plus acteurs de leur santé, devant un meilleur partage de l'information et de la connaissance.

Prix Edgard Milhaud



A l'occasion de chaque Congrès du CIRIEC, le Prix Edgard Milhaud est attribué pour commémorer son fondateur. Le Prix vise à récompenser le travail d'un(e) jeune chercheur/se ou expert(e) sur une question d'intérêt pour le CIRIEC. La finalité du Prix est d'inciter des jeunes à s'impliquer activement dans le CIRIEC et/ou à s'intéresser aux secteurs et activités, objets d'étude du CIRIEC.

Cette année, le Prix a été attribué à **Léonard Moulin**. Diplômé de l'École Normale Supérieure de Cachan, Léonard Moulin a obtenu en 2014 un doctorat en sciences économiques de l'Université Paris 13. Sa thèse ambitieuse d'évaluer les effets d'une politique publique, celle de l'introduction de frais d'inscription dans les universités françaises, dans un contexte de transformation profonde des systèmes nationaux d'éducation résultant d'une globalisation de l'enseignement supérieur, de l'autonomisation des établissements et du développement d'un marché mondialisé de l'éducation. .../

Loin de ne représenter qu'un enjeu théorique, cette thèse se propose d'alimenter le débat public existant, en France, concernant l'opportunité d'introduire des frais d'inscription dans les universités.

La question que sa thèse soulève est fondamentale dans la mesure où elle pose la question théorique de l'efficacité relative d'un système fondé sur le marché, d'une part, et d'un système socialisé reposant sur la solidarité intergénérationnelle et le service public, d'autre part. Elle est fondamentale d'un point de vue politique car elle renvoie à deux conceptions différentes de l'éducation : l'une comme source de profits futurs et l'autre comme bien collectif.

Depuis septembre 2016, Léonard Moulin est chargé de recherche de 2^{ème} classe à l'Institut National d'Études Démographiques. Ses travaux s'intéressent aux transformations de la demande d'enseignement supérieur et de ses déterminants à travers une analyse des parcours éducatifs dans l'enseignement supérieur et une analyse plus spécifique de certaines populations d'étudiants.

Conseil international



Le Conseil international du CIRIEC s'est réuni à Valence (Espagne) le 18 octobre, sous la présidence d'Alain Arnaud. Il a dressé le bilan du Congrès international de Reims, qui a répondu aux attentes, s'agissant du nombre de participants ou de la qualité des débats.

Les travaux de recherche et de publications se réalisent dans de bonnes conditions, grâce à l'engagement bénévole des membres des commissions scientifiques.

Deux nouveaux membres collectifs ont été cooptés, en Turquie et à Malte.

Le prochain Congrès international se tiendra en 2018, à Liège, et le prochain Conseil international à Linz (Autriche), le 16 février prochain.

30^{ème} Anniversaire du CIRIEC-Espagne



Le CIRIEC-Espagne a célébré le 30^{ème} anniversaire de sa création, le 19 octobre à l'Université de Valence. Constituée des grandes organisations et entreprises de l'économie sociale, elle est l'une des plus actives sections nationales du CIRIEC ; elle joue un rôle de premier plan dans la reconnaissance et la promotion de ce secteur, qui ne cesse de se développer, en Espagne et, plus généralement, en Europe.

Celui qui en fut le premier président, le professeur José Luis Monzón, peut ainsi affirmer : « *En trente ans, l'économie sociale est passée de l'anonymat le plus absolu à sa reconnaissance comme un acteur de premier plan dans la réalité économique et sociale, en Espagne et dans l'Union européenne.* » Pour lui, « *Les seules entreprises qui pratiquent la solidarité sont les coopératives et autres entreprises de l'économie sociale.* »

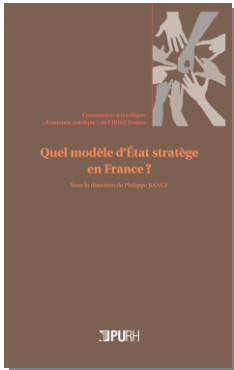
La cérémonie s'est déroulée au siège historique de la prestigieuse université de Valence, fondée à la fin du XV^e siècle. Les plus hautes autorités universitaires, gouvernementales, municipales, ainsi que de nombreux représentants des organisations fédératives de l'économie sociale, étaient venues témoigner leur attachement au CIRIEC-Espagne.

Dans leurs allocutions d'ouverture, Alain Arnaud, président du CIRIEC-International, et le président du CIRIEC-Espagne, José Maria Pérez de Uralde (photo), ont souligné l'importante contribution du CIRIEC à la réflexion et aux propositions en faveur d'une économie au service de l'intérêt collectif.



Publications

Parution de l'ouvrage *Quel modèle d'Etat stratège en France ?*



La France a la réputation, souvent décriée, d'un pays étatiste. La tradition française, d'inspiration jacobine, a fait, probablement plus qu'ailleurs, de l'Etat l'institution incarnant l'intérêt général. Son champ d'action s'est étendu, ses interventions se sont diversifiées. C'est dans ce contexte qu'est apparue, dans les années 1980, et en liaison avec les processus de décentralisation et de construction européenne, la notion d'Etat stratège.

Il s'est agi de repenser l'action de l'Etat pour la recentrer sur son cœur de métier, mieux l'articuler avec celle des autres acteurs et lui conférer ainsi, sur le moyen-long terme, une plus grande efficacité.

Cette conception peut-elle s'inscrire dans la tradition française ? L'Etat stratège est-il nécessairement un Etat modeste, aux ambitions limitées ? Peut-il, au contraire, en lien avec la société civile et en synergie avec les autres niveaux d'action publique, mieux préparer et construire l'avenir ? L'ouvrage traite de ces questions avec un regard critique sur certaines orientations prises au cours des dernières décennies et en avançant des propositions

constructives. De la diversité des points de vue qui s'y expriment peuvent émerger les composantes d'un modèle français de l'Etat stratège.

Cet ouvrage est, après *L'action publique dans la crise*, et *L'internationalisation des missions d'intérêt général par les organisations publiques*, le troisième de la collection « Economie publique et économie sociale ». Il a été réalisé sous la direction de Philippe Bance par des experts universitaires et de la haute fonction publique dans le cadre de la Commission scientifique « Economie publique » du CIRIEC-France.

>>> Commande : <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100640080>

Autres titres de la collection :

- > *L'internationalisation des missions d'intérêt général par les organisations publiques. Réalités d'aujourd'hui et perspectives.*
- > *L'Action publique dans la crise. Vers un renouveau en France et en Europe?*

Working Papers 2015-2016 (sélection)

Ces Working Papers du CIRIEC sont indexés dans SSRN, [RePEC](#), [ECONIS](#)
(via le moteur de recherche [EconBiz](#) – ZBW-Leibniz Information Centre for Economics)

- 2016**
- WP16/03** – VAN PUYVELDE S./ JEGERS M. – [Heterogeneity and self-selection into nonprofit management](#)
WP16/02 – OUCHENE B./ MORONCINI A. – [De la durabilité à la responsabilité envers les générations futures](#)
WP16/01 – DORION C. – [Le financement de l'Économie Sociale au Québec](#)
- 2015**
- WP15/20** – WILLNER J./ GRÖNBLOM S. – [The Organisation of Services of General Interest in Finland](#)
WP15/19 – CLÒ S./ DI GIULIO M./ GALANTI M.T./ SORRENTINO M. – [Italian State-Owned Enterprises After Decades of Reforms: Still Public?](#)
WP15/18 – CASTAÑEDA F./ BARRÍA D./ ASTORGA G. – [Is the OECD Model Suitable for Strategic Public Enterprises in Terms of National Development? Reflections from CODELCO Case, Chile](#)
WP15/17 – AVCI S.B. – [Major Public Enterprises in Turkey: 2005-2013](#)
WP15/16 – JOHNSEN S. – [Revisiting the concept of Social Enterprise in a Gulf Cooperation Council \(GCC\) context: a social constructionist view](#)
WP15/15 – SILVA B./ BURGER R. – [Financial vulnerability: an empirical study of Ugandan NGOs](#)
WP15/14 – LEITE J.S. – [Municipalities and Social Economy. Lessons from Portugal](#)
WP15/13 – STERVINO S./ BAYLE-CORDIER J./ NARVAIZA L./ ARAGON C./ ITURRIOZ C. – [Worker cooperatives, a status to survive in a changing world or a status to change the world? Spain and France, two worldviews on worker cooperatives](#)
WP15/12 – SALUSTRI A./ MOSCA M./ VIGANÒ F. – [Overcoming urban-rural imbalances: the role of cooperatives and social enterprises](#)
WP15/11 – BARNA C./ VAMESU A. – [Credit Unions in Romania – a strong social enterprise model to combat financial exclusion and over indebtedness](#)
WP15/10 – SCHAEFER C./ WARM S. – [Major Public Enterprises in Germany](#)
WP15/09 – BAJO A./ PRIMORAC M. – [Major Public Enterprises in Croatia](#)
WP15/08 – BACCHIOCCHI E./ FERRARI M./ FLORIO M./VANDONE D. – [State-Owned Banks: Acquirers in M&A deals](#)
WP15/07 – VENABLES T. – [Rough Guide to the Impact of the Crisis on the Third Sector in Europe](#)
WP15/06 – MELIÁ MARTÍ E./ CARNICER ANDRÉS Ma.P. – [Organizational models for the major agri-food cooperative groups in the European Union](#)
WP 15/05 – MERTENS S./ MARÉE M. – [Que « produit » l'entreprise d'économie sociale ?](#)
WP15/04 – DEMOUSTIER D./ BRALEY E./ GUÉRIN T./ RAULT D. – [La construction de la statistique de l'économie sociale et solidaire \(ESS\) en France : une mobilisation progressive d'acteurs très divers](#)
WP15/03 – BOUCHARD M.J./ CRUZ FILHO P./ ST-DENIS M. – [Cadre conceptuel de qualification des entités de l'économie sociale dans les statistiques](#)
WP15/02 – ARTIS A./ BOUCHARD M.J./ ROUSSELIÈRE D. – [L'économie sociale compte-t-elle ? Comment la compte-t-on ? Représentations de l'économie sociale à travers les indicateurs statistiques](#)
WP15/01 – GILLES R.P./ LAZAROVA E.A./ RUY S.P.H.M – [Stability in a Network Economy: The Role of Institutions](#)

>>> Informations et soumission de papiers : carmela.decicco@ulg.ac.be

Quelles relations entre service public et ESS, pour quels territoires ?

Jean-Louis Cabrespines

Président du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire de 2010 à 2016
Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental

2,5 ans après la loi MAPTAM (27.01.2014)¹, 2 ans après la loi relative à l'ESS (31.07.2014)² et un an après la Loi NOTRE (07.08.2015)³ le paysage territorial est bouleversé, les cadres de référence des relations entre les pouvoirs publics et le secteur de l'ESS sont encore en recherche d'une cohérence qui permettrait de poursuivre les politiques territoriales en faveur de l'intérêt général et de l'utilité sociale.

Les petites collectivités se retrouvent en danger car en perte de compétence et de financement et les entreprises de l'ESS, dont particulièrement les associations, qui agissent en complémentarité de leur action souffrent de la perte des financements comme des encadrements nécessaires à la mise en place de véritables politiques locales en faveur des citoyens.

Parallèlement, on note une absence grandissante de services publics en milieu rural du fait des regroupements des services de l'Etat comme des collectivités locales, des entreprises publiques voire des entreprises de l'ESS elles-mêmes. La distance entre les citoyens et les services pouvant répondre à leurs besoins s'accroît avec un fort sentiment d'abandon de la plupart des populations, en particulier rurales. Le regroupement des petites communes de proximité dans des intercommunalités pose la question de la proximité des décisions, des relations avec les citoyens.

Le risque encouru est grave, il est celui d'une distanciation entre ceux qui sont à la fois les acteurs, les promoteurs indirects et les bénéficiaires (les citoyens) et les porteurs des politiques publiques en direction des premiers (les services des pouvoirs publics). Et cette distanciation ne peut que provoquer des positionnements d'interrogation et de rejet quand les réponses ne sont pas apportées.

Ainsi que le souligne le site service-public.fr : « l'expression service public désigne deux éléments différents : une mission, qui est une activité d'intérêt général, et un mode d'organisation consistant, de façon directe ou indirecte, à faire prendre en charge ces



activités d'intérêt général par des personnes publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics) ou privées mais sous le contrôle d'une personne publique. »⁴

La mise en place d'une réponse à une activité d'intérêt général peut se faire de manière multiple, en particulier par une relation étroite entre les services des pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS. Disons-le, c'est ainsi que se sont développées de nombreuses actions dans les territoires : par des réponses aux besoins collectifs ou par l'engagement dans des processus de développement local. Une véritable complémentarité s'est mise en place entre les acteurs et les services de l'Etat comme des collectivités locales et territoriales, au fil des années, au risque d'ailleurs d'une dépendance importante des entreprises de l'ESS envers les pouvoirs publics.

L'évolution générale de l'économie entraînant une chute des barrières sectorielles des acteurs a amené à une concurrence de plus en plus forte entre les acteurs, aussi bien de l'ESS entre eux qu'avec des entreprises traditionnelles voire des entreprises publiques.

Le choix fait dans la loi relative à l'ESS d'une approche par les activités a accéléré cette baisse d'un partenariat ancien entre les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics : « Cette conception (la conception anglo-saxonne « social business ») écarte les fondamentaux de l'ESS (sociétés de personne, gestion démocratique, non-lucrativité) au profit d'une approche par le champ d'activité : le social dans une acception large, tout en faisant la part belle à l'irruption des opérateurs privés, notamment dans les secteurs solvables de ce « social ». C'est là que se situe un changement de paradigme libéral. L'ESS n'est plus regardée pour ce qu'elle est. Elle n'est considérée que pour ce qu'elle fait, en concurrence avec des opérateurs privés comme publics.⁵

¹ LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

² LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

³ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

⁴<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/notion-service-public.html>

⁵ Une autre façon d'entreprendre ou une vision libérale de l'ESS ? - les rendez-vous de l'économie sociale et solidaire - Stéphane GUÉRARD, avec Jean-Philippe MILESY - mardi, 4 octobre, 2016 - L'HUMANITÉ

Dès lors, toutes les formes entrepreneuriales peuvent intervenir dans tous les champs de l'économie. Là où le respect mutuel prédominait, c'est la loi de l'économie de la survie de chacune des structures (entreprises privées, entreprises de l'ESS, voire entreprises publiques) qui compte.

Ceci est vrai dans des domaines habituellement concurrentiels, mais aussi dans des secteurs où les entreprises de l'ESS intervenaient très majoritairement, particulièrement ceux du service aux personnes, de l'éducation, de l'éducation populaire, de la protection de l'enfance, du handicap, du sport et des loisirs, de la santé, des personnes âgées, ... Ainsi, tout à fait récemment, dans le cadre de sa réforme interne, la Poste, ancien service public devenu Société anonyme à capitaux 100 % publics (cf. "20 minutes : La Poste : Des experts s'inquiètent des conditions de travail des facteurs⁶), a décidé de demander aux facteurs d'effectuer des visites aux personnes âgées moyennant finances, risquant d'entraîner, par contrecoup une remise en cause du travail accompli depuis des années par les entreprises de l'ESS. Le « recyclage » des personnels de l'un peut entraîner la perte d'emploi d'autres qui répondent à des missions de service public depuis des années comme les associations, coopératives et mutuelles du livre 3. La complémentarité se joue entre service public et entreprises de l'ESS. Elle ne peut pas se faire dans la concurrence non maîtrisée.

Cette question est identique à celle que l'on peut se poser sur le poids important des partenaires (les pouvoirs publics) devenus commanditaires des entreprises de l'ESS. Là où l'on pouvait construire ensemble des politiques territoriales, on est dans une situation où les entreprises de l'ESS deviennent des prestataires. La logique économique prédomine au détriment de l'approche humaine. Et, dans ce contexte, on constate une évolution du populisme, souvent liée à une absence des services publics, en particulier dans le monde rural ; souvent lié à un sentiment profond d'abandon des populations par ceux qui sont censés être au service du public.

La solidarité nationale ne s'exprimant plus ou mal, il peut y avoir des phénomènes de repli et un rejet de l'autre ressenti comme ayant plus d'avantages que soi.

Les entreprises de l'ESS apportent des réponses, mais cela ne change rien à cette perception des citoyens

⁶ " Ça va mal à La Poste. Et ce sont des experts indépendants qui l'affirment. Ce vendredi, huit cabinets ont adressé une lettre ouverte au président de la Poste et au gouvernement pour leur demander de réagir au plus vite face à la « dégradation rapide des conditions de travail » à la Poste, révèle RTL. La station s'est procurée cette missive, qu'elle dévoile en intégralité. D'après les experts, « les agents de La Poste subissent des réorganisations permanentes qui réduisent chaque fois les effectifs, et soumettent les agents qui restent à des cadences accélérées. » Des documents « cachés » par les directions. Ils vont même jusqu'à écrire qu'une « logique purement taylorienne s'impose : les agents ne sont vus que comme des exécutants sommés d'appliquer la stratégie édictée par des cadres dirigeants – qui sont par ailleurs les seuls à voir leur effectif s'étoffer ». Ils s'inquiètent également du fait que les agents ne puissent pas, en suivant les consignes, avoir « la satisfaction du travail bien fait ». Et enfoncent le clou : « Pour les agents de La Poste, c'est la double peine, ou plutôt le double risque psychosocial, puisqu'ils voient se dégrader en même temps leurs conditions de travail et la qualité de service délivrée aux usagers »."

d'un abandon des territoires par l'Etat. Quelles stratégies construire alors ensemble pour lutter contre ce sentiment d'abandon ?

La perte de cette relation étroite entre les collectivités locales et les structures de l'ESS, du fait de la mise en avant du paradigme du tout économique, peut entraîner des conséquences graves, tant en matière de perte du lien social, de prégnance de la recherche du gain financier avant la prise en compte des besoins des citoyens, que de risque de disparition de l'innovation sociale. Retrouver la complémentarité entre politique publique et actions des entreprises de l'ESS est un des axes de développement pour retrouver une certaine forme de cohésion sociale et pour apporter des réponses aux besoins des populations dans les territoires.

Thierry SIBIEUDE, professeur titulaire de la chaire d'entrepreneuriat social à l'école de commerce de l'Essec, indique : « (...) *l'État n'est pas responsable de tout, qu'il ne peut ni ne doit tout faire. La réponse à nos issues sociales, c'est nous. Des associations ou des entreprises privées peuvent concilier aspirations professionnelles et aspirations sociales.* »⁷

C'est, sans aucun doute, un des moyens d'avoir de véritables politiques locales pouvant répondre aux besoins des populations, mais cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix. Les entreprises de l'ESS sont, en ce domaine, des partenaires naturels des collectivités en cela qu'elles poursuivent les mêmes objectifs et les mêmes valeurs que les services publics en tant qu'acteurs du lien social et de l'intérêt général. Il convient donc, au regard des orientations prises dans le cadre de la loi relative à l'ESS, que les acteurs de l'ESS jouent pleinement leur rôle dans le développement économique et social des territoires.

Le législateur ne s'y est pas trompé, en prévoyant une place centrale pour les acteurs et représentants de l'ESS en région, tant dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015 que dans la Conférence Régionale de l'ESS prévue dans la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014. L'une comme l'autre de ces instances sont des lieux d'échange et d'interlocution entre les pouvoirs publics et les acteurs.

Cette vision du caractère incontournable de l'ESS dans la mise en place de politiques territoriales de développement n'est pas que français et, ainsi que le dit Thierry JEANTET : « *L'économie sociale et solidaire démontre, elle, tranquillement et durablement, qu'au-delà ou en dehors des sempiternels débats cités plus haut, elle constitue un axe novateur, solide, de progrès social, civique, environnemental autant qu'économique. Oui le cap de la mondialisation commence à changer !* »⁸

Il ne reste plus qu'à l'ensemble des protagonistes de retrouver une capacité à travailler ensemble pour l'intérêt général. ■

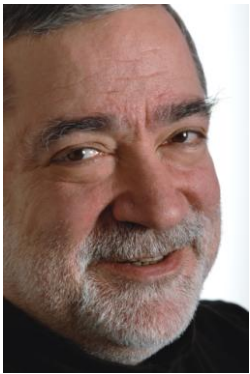
⁷ Cité dans *Une autre façon d'entreprendre ou une vision libérale de l'ESS ?* - les rendez-vous de l'économie sociale et solidaire - Stéphane GUÉRARD, avec Jean-Philippe Milesy - mardi, 4 octobre, 2016 - L'HUMANITÉ

⁸ Thierry JEANTET, Président du Forum international des dirigeants de l'ESS, auteur de « l'économie sociale, la solidarité au défi de l'efficacité », Documentation française 2016 – 13 octobre 2016 - article LIBERATION : « *Economie sociale et solidaire : le cap économique est en train de changer* »

« Nouvelle vague » ou deuxième lame ?

Jean-Philippe Milésy

Rencontres Sociales



Comme un écho aux surenchères de certains candidats à la présidentielle, une très récente étude de l'Institut de l'Entreprise, un think tank patronal bien connu, rédigée par Jean-Charles Simon pose rudement la question « Faut-il en finir avec le paritarisme ? ».

Ce document, dont la – pourtant très orthodoxe - « Tribune », sous la signature de Jean Christophe Chanut, dénonce les excès n'est pas une élucubration ultralibérale

de plus. Son auteur est un proche de Denis Kessler qui est tout sauf un fantaisiste, pas plus que ses épigones.

Il faut donc le considérer avec sérieux. D'autant qu'il apparaît clairement comme une étape nouvelle du dispositif concerté, à coup sûr, de démantèlement du système social français, tant vanté à l'occasion.

La Loi El Khomry, toujours rejetée par une large majorité des français et qui fait aujourd'hui l'objet de recours en justice ou de procédures annoncées tant de la part des 7 organisations à l'origine du mouvement du printemps et de l'été derniers que de la part de la CFE/CGC, avait cherché sinon à en finir avec le Code du travail, du moins à en réduire ce que le MEDEF jugeait trop contraignant dans le texte.

Mais la Loi avait encore, sous la pression sociale, laissé une place importante aux négociations collectives de branche. C'est à ces dispositifs que s'attaque violemment Jean-Charles Simon pour l'Institut de l'Entreprise.

La « volée de bois vert » que distribue, non sans talent et sans intérêt, l'auteur est générale et nul ne trouve grâce à ses yeux, le MEDEF y compris et même ... la CFDT !

Alors que le paritarisme est largement dominé par les orientations patronales, c'est encore une contrainte trop forte pour l'auteur qui veut affranchir le champ social de toute approche et garanties collectives.

Ne fait-il pas d'ailleurs, assimilant les interlocuteurs sociaux actuels aux Corporations de l'Ancien Régime, un éloge appuyé de la Loi Le Chapelier de 1791 ?

Rappelons que ce texte, très profondément libéral, était qualifié par Jean Jaurès de « loi terrible », qu'il entraîna pour les travailleurs du temps, soumis au « libre contrat » une baisse drastique des revenus et qu'il fonda la décision de Napoléon Bonaparte de supprimer jusqu'au congé hebdomadaire.

C'est à ce régime que Lacordaire qualifiait de celui du « renard libre, dans un poulailler libre » que nous invite à revenir purement et simplement Jean-Charles Simon.

Ses critiques du paritarisme « de négociation » comme du paritarisme « de gestion » ne sont pas toutes infondées. Nous avons, par exemple, été nombreux à souligner que si le Code du Travail pouvait être regardé comme obèse, c'était bien à cause des exemptions, dérogations et aménagements imposés dans les dernières années par le patronat. Nous sommes moins nombreux hélas à nous interroger sur le financement du paritarisme qui s'il profite avant tout à ce même patronat irrigue souvent d'une eau polluée le monde syndical.

Il veut tirer un trait sur l'importance pour les salariés, notamment dans des PME et TPE des accords régulateurs et des acquis qu'ils représentent encore. Il veut aussi tirer un trait sur des constructions sociales paritaires importantes qui garantissent bien des droits. Jean-Christophe Chanut a ainsi raison quand il souligne le paradoxe qu'il peut y avoir à dénoncer l'impasse de gestion du régime UNEDIC alors que c'est la hausse du chômage, et donc les réticences (litote) des patrons qui sont en cause.

Notons qu'il est un vieil adage judiciaire qui dit que « nul ne peut se réclamer de sa propre turpitude » et il est plaisant de voir l'Institut de l'Entreprise s'engager dans une telle voie.

La proposition de Jean-Charles Simon est d'en finir purement et simplement avec tout ce qui est « collectif ». Son schéma est celui de la libre administration des entreprises, de la libre concurrence, de la libre conclusion des contrats de travail.

Selon lui, l'homme (le salarié) est le libre entrepreneur de son devenir bridé, comme tout entrepreneur, par les textes.

Et l'auteur est cohérent quand il réfute le fait que les conventions collectives tendent à réguler la concurrence au sein d'une branche en cherchant à proscrire les excès du dumping social.

Mais ce ne serait pas là du « capitalisme sauvage » comme on disait autrefois, mais du capitalisme « moderne » !

Le fait est que sa proposition ne fait que conduire à son terme la voie dans laquelle se sont engagés les derniers gouvernements, dont l'actuel hélas, en cédant à un MEDEF et à une CGPME toujours plus exigeants, mais dans laquelle se sont aussi engagées des organisations syndicales qui mettent en avant, comme une conquête, l'individualisation des droits.

En tout état de cause, ce texte est dans sa cohérence très intéressant à lire pour comprendre les logiques qui si nous n'y prenons garde finiront par s'imposer à nous. ■

* <http://www.institut-entreprise.fr/les-publications/faut-il-en-finir-avec-le-paritarisme>

Les contributions aux Brèves du CIRIEC-France
sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs.
Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole.
Il se réserve le droit de sélectionner les textes
en fonction de sa vocation : promouvoir la recherche et l'information
sur l'économie d'intérêt collectif.

Comprendre les économistes



Rédigé par **Denis Clerc**, le fondateur d'*Alternatives Economiques*, ce hors-série des Dossiers d'Alternatives Economiques donne toutes les clés pour comprendre la pensée des grands économistes.

Il permet de comprendre comment fonctionne cette étrange tribu, les différentes chapelles qui la constituent, ses croyances et ses dieux, le jargon dont elle use avec délectation, les lois dont elle s'est dotée, les querelles qui l'animent.

>>> En kiosque actuellement et [sur commande](#)

Chiffres clés sur le monde associatif



Bien que partout présent et remplissant une importante fonction sociale, culturelle, éducative, sanitaire,... le monde associatif est peu étudié par le système statistique français.

Pour remédier à cette méconnaissance, l'**Insee** a réalisé une enquête qui fournit des données quantitatives sur les associations relevant de la loi 1901 et assimilées.

>>> [TELECHARGER](#)

L'économie a-t-elle un sens ?



Essai de [Philippe Vadjoux](#) (Ed. L'Harmattan)

Le profit est-il légitime s'il ne tient pas compte des coûts sociaux, environnementaux ?

L'économie n'est pas d'origine divine ou naturelle, elle dépend de nous, elle évolue.

La recherche d'une nouvelle économie plus démocratique, plus créative, plus diversifiée au service des êtres humains et respectueuse de la planète n'est pas utopique. Elle existe au travers d'idées, de projets, d'expériences. Une mutation est possible.

>>> [À lire : la tribune de Philippe Vadjoux publiée dans Le Monde](#)

L'économie sociale et solidaire en coopérations



Ouvrage collectif, sous la direction de Laurent Gardin et Florence Jany-Catrice

« Dans la situation actuelle des impasses du capitalisme contemporain, on attend de l'économie sociale et solidaire qu'elle incarne l'expérience concrète et située de modalités économiques alternatives à l'économie à but lucratif. La *coopération*, comme antinomie de la concurrence totale, est l'une des modalités de la coordination entre acteurs que l'économie sociale et solidaire met à l'épreuve dans le quotidien de ses pratiques. Cet ouvrage est un *"livre ouvert de l'ESS en coopérations"*, c'est-à-dire qu'y est proposée une sorte de grammaire des coopérations, dans toutes les facettes que ces coopérations en marche peuvent suggérer ou susciter.

Les acteurs conjuguent ces coopérations comme autant de « co-construction », de « co-production », de « partenariat », de « collaboration », voire de « dialogue social ». C'est cette présence multiforme, multi niveaux et multi acteurs qui est ici décrite, explorée et analysée. Si cette grammaire fait sens, alors la coopération exige un supplément de réflexivité sur les finalités des actions communes. C'est aussi dans les expérimentations et dans les résultats partiels auxquels elles donnent lieu, que les coopérations pourront enrichir les acteurs en compétences de coopération.

Les auteurs de cet ouvrage, issu des XIV^e rencontres du Réseau interuniversitaire de l'ESS qui se sont tenues en 2014, offrent, par leurs disciplines diverses de rattachement, des regards croisés sur l'analyse des coopérations dans l'ESS. On y trouvera des analyses des coopérations au sein de l'ESS, entre acteurs de l'ESS et acteurs du secteur à but lucratif, avec les pouvoirs publics, avec la recherche. Quelques travaux offrent un regard réflexif sur la manière par laquelle la formation œuvre, ou pas, à la coopération dans et par l'ESS.

>>> pur@univ-rennes2.fr (Collection « Économie et société »)

AGENDA

Les valeurs de l'économie sociale et leur transmission



Dans le cadre du « Mois de l'Économie Sociale et Solidaire », PR2L, le Cédias en partenariat avec : le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale, ESS-France, L'ESPER, La Ligue de l'enseignement, le CIRIEC-International, Rencontres Sociales, la Fondation du Crédit coopératif et la Région Nouvelle Aquitaine organisent, le 28 novembre, à l'Assemblée Nationale, une journée d'étude sur les valeurs de l'ESS et leur transmission.

Au programme :

- *Mutualité et assurances, leurs différences au regard de leur histoire et de leur fonctionnement aujourd'hui :*

- *Des valeurs originelles aux valeurs actuelles de l'ESS : témoignages sur leur transmission intergénérationnelle.*
- *Les ressources du CEDIAS-Musée Social*
- *La force des coopératives en Italie*
- *Une forte tradition coopérative et mutualiste en Belgique*
- *Le renouveau de l'économie sociale en Espagne*

Débats animés par Jean-Philippe Milésy.

>>> Inscription obligatoire avant le 15 novembre au 05 55 39 24 63 ou sur:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfCcq14o8mxaOZIf4ANmI_kpZOvx8YzPuT6Bx0AtTkkQhJQ/viewform

Les journées de l'économie autrement

Les journées de
l'économie autrement
DIJON - 25 & 26 NOVEMBRE 2016

ALTERNATIVES ECONOMIQUES organise "[Les journées de l'économie autrement](#)" (Dijon, 25 et 26 novembre)

Deux jours pour débattre des défis auxquels la société française est confrontée aujourd'hui et pour découvrir comment les acteurs de l'économie sociale et solidaire contribuent à y répondre.

L'ambition des journées : Mettre en valeur les initiatives concrètes développées par les acteurs de l'Économie sociale et solidaire, tout en questionnant leur capacité à transformer notre modèle économique et social.

>>> **En savoir plus** : Jérémy Dousson, directeur de la diversification à Alternatives Economiques Tél : 01 44 88 27 35

j.dousson@alternatives-economiques.fr

>>> **S'inscrire gratuitement**

Économie sociale et économie politique



Les XXXVII^{èmes} Journées de l'AES : « **Économie sociale et économie politique : regards croisés sur l'histoire et sur les enjeux contemporains** », organisées par le Laboratoire d'économie dionysien, Université Paris 8, se tiendront à St-Denis les 7 et 8 septembre 2017.

L'appel à communications (<http://aes2017.sciencesconf.org>) est ouvert à différentes disciplines (économie, sociologie, science politique, histoire, sciences de gestion...) et à leur croisement (approche interdisciplinaire).

>>> Date limite de soumission des propositions de communication : 21 novembre 2016 (aes2017@univ-paris8.fr)

Mesures d'impact (social) et impacts des mesures



En lien avec la ChairESS de la région Hauts-de-France, le PEPS-INSHS AGLOS et l'ANR Clean, ce workshop international est inséré dans le programme de différents masters (M2) de la région Hauts-de-France

6 et mercredi 7 décembre 2016

Maison européenne des sciences de l'homme et de la société (MESHS, Lille),
2 rue des canoniers, 59 000 Lille

>>> Contact : Florence.jany-catrice@univ-lille1.fr Iona.delouette@univ-lille1.fr

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par
Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



"Brèves du CIRIEC-France" Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Directeur de la publication : Alain Arnaud



Rédaction : Marcel Caballero



Si vous souhaitez
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*

▼
marcel.caballero@club-internet.fr

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source